

**CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE CHALETTE-SUR-LOING**

Séance du 16 janvier 2017

## Compte-rendu

<b>AFFAIRE</b>  <b>N° 1</b>	<b>Rapport annuel d'activité de l'AME pour 2015 : Communication au Conseil Municipal</b>	<b>Rapporteur : Mme Delaporte</b>
-----------------------------------	--	---------------------------------------

En vertu de l'article L 5211-39 du CGCT, le Président de l'AME a adressé comme chaque année aux maires des communes membres un rapport retraçant l'activité de l'Agglomération. Ce rapport a fait l'objet d'une communication au Conseil municipal en séance publique.

**Cette communication a concerné les rapports suivants :**

- rapport annuel 2015 de l'AME;
- rapport 2015 du délégataire Assainissement;
- rapport 2015 du délégataire eau;
- compte rendu d'activité 2015 du crématorium d'Amilly-Montargis;
- bilan 2015 et compte d'exploitation prévisionnel 2016 de l'aire d'accueil des gens du voyage d'Amilly;
- bilan 2015 et compte d'exploitation prévisionnel 2016 de l'aire d'accueil des gens du voyage de Villemandeur;
- rapport d'activité 2015 du SMIRTOM;
- rapport 2015 du délégataire des transports urbains AMELYS;
- compte administratif 2015 du budget principal de l'AME;
- compte administratif 2015 du service public local de l'Assainissement;
- compte administratif 2015 du service public local de l'Eau potable;
- compte administratif 2015 du budget de la Grande Prairie;
- compte administratif 2015 du budget de ZI d'Amilly;
- compte administratif 2015 du budget de l'ilôt 19;
- compte administratif 2015 du budget de l'ilôt 22;
- compte administratif 2015 du SICAM (syndicat intercommunal du cimetière d'Amilly-Montargis).

<b>AFFAIRE</b>  <b>N° 2</b>	<b>Convention de régénération de la voie ferrée dite « maritime » reliant la gare de Montargis et Chalette sur Loing</b>	<b>Rapporteur : M. Pépin</b>
-----------------------------------	--	----------------------------------

La voie maritime de Montargis, d'une longueur de 1 285 mètres, est exploitée comme une voie de service. Elle relie la gare de Montargis aux entreprises ETF et le silo de la CA PRO GA à Chalette. Lors des inondations, une portion de voie a été emportée et 250 mètres doivent être renouvelés. Compte tenu des enjeux économiques il est indispensable que la remise en état intervienne le plus rapidement possible. Il a été décidé que la Ville participe financièrement à cette remise en état à hauteur de 60 000 €, dont la moitié serait remboursée par l'AME. Le projet de convention quadripartite afférent a donc été approuvé.

**Approuvée à l'unanimité.**

<b>AFFAIRE</b> <b>N° 3</b>	<b>Décision modificative budgétaire n°4 du budget principal</b>	<b>Rapporteur : M. le Maire</b>
-------------------------------	---	-------------------------------------

Le budget 2016 de la Ville a été voté le 11 avril 2016.

Afin de clôturer les écritures de fin d'année, un dernier ajustement a été nécessaire et une décision modificative adoptée.

**Approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés (Mme Morand s'abstient).**

<b>AFFAIRE</b> <b>N° 4</b>	<b>Budget annexe 2016 du Restaurant sur le Lac décision modificative n°4</b>	<b>Rapporteur : M. le Maire</b>
-------------------------------	--	-------------------------------------

Des réajustements de crédits budgétaires étant nécessaires, il a été décidé d'adopter la décision modificative n°4 au budget primitif 2016 détaillée ci-dessous, pour un montant en dépenses et en recettes de + 2 566 euros.

**BUDGET ANNEXE DU RESTAURANT SUR LE LAC**  
**DECISION MODIFICATIVE N°4 – EXERCICE 2016**

**DEPENSES**

**Chapitre de regroupement 011 : Charges à caractère général :** + 538

- 6226 Honoraires + 495
- 637 Autres impôts, taxes et versements assimilés + 43

**Chapitre de regroupement 012 : Charges de personnel et frais assimilés :** + 2 028

- 6215 Personnel affecté par la collectivité de rattachement + 1 212
- 6458 Cotisations aux autres organismes + 816

**TOTAL DES DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION :** **+ 2 566**

**RECETTES**

**Chapitre de regroupement 77 : Produits exceptionnels :** + 2 566

- 7717 Dégrèvements impôts + 1 879
- 7718 Autres produits exceptionnels sur Opérations de gestions + 687

**TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION :** **+ 2 566**

**Approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés (Mme Morand, M. Caché et son pouvoir s'abstiennent).**

<b>AFFAIRE</b> <b>N° 5</b>	<b>Vote d'une subvention complémentaire au CCAS pour l'exercice 2016</b>	<b>Rapporteur :</b> <b>M. le Maire</b>
-------------------------------	--	---

Il a été décidé d'adopter une subvention complémentaire pour le CCAS.  
Le montant de 14 570 euros correspond à une compensation des charges de personnel pour l'exercice 2016.  
Le montant est inscrit au 657362 / 92520.

**Approuvée à l'unanimité.**

<b>AFFAIRE</b> <b>N° 6</b>	<b>Demande de D.E.T.R.</b>	<b>Rapporteur :</b> <b>M. le Maire</b>
-------------------------------	----------------------------	---

La commune est éligible à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) au titre de l'année 2017. Deux dossiers peuvent être présentés à la commission d'attribution.  
Le taux de subvention maximal espéré est de 35 %.

Les dossiers présentés sont :

- La réfection de la toiture de l'école maternelle Cosson dont le montant estimé est de 175 000 € HT (travaux + honoraires)
- L'aménagement de bureaux pour les services municipaux dans le foyer Paul Marlin pour un montant estimé à 675 000 € (travaux + honoraires).

**Approuvée à l'unanimité.**

<b>AFFAIRE</b> <b>N° 7</b>	<b>Zone à urbaniser du secteur du Clos Bourbon de la Ronce : acquisition Thibault-Beaudenon-Chaumeron</b>	<b>Rapporteur :</b> <b>M. Öztürk</b>
-------------------------------	---	---

Les conjoints Thibault-Beaudenon-Chaumeron ont proposé à la commune la vente de 2 parcelles cadastrées BH 11 et 13, situées dans la zone à urbaniser du clos Bourbon, secteur de la ronce, d'une superficie respective de 1 315 m<sup>2</sup> et 1 344 m<sup>2</sup>, au prix de 7,5€/m<sup>2</sup>.  
Compte tenu de la valeur du marché immobilier sur cette zone, il a été décidé de valider les termes de cette transaction.

**Approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés (Mme Morand s'abstient).**

<b>AFFAIRE</b> <b>N° 8</b>	<b>Dépôt d'une demande d'autorisation de travaux pour la salle culturelle « le Hangar »</b>	<b>Rapporteur :</b> <b>M. Öztürk</b>
-------------------------------	---	---

La commune doit procéder à l'isolation d'un local à risque situé dans la salle culturelle « le Hangar ». Pour ce faire, il a été décidé d'autoriser le Maire à déposer un dossier de modification de l'aménagement intérieur de l'établissement afin de recueillir l'avis du service départemental d'incendie et de secours et de la DDT, service accessibilité.

**Approuvée à l'unanimité.**

<b>AFFAIRE</b> <b>N° 9</b>	<b>Demande de subvention à la rRgion dans le cadre du CRST : projet de création d'un centre de santé</b>	<b>Rapporteur : M. Öztürk</b>
-------------------------------	--	-----------------------------------

Face à la pénurie de médecins sur la commune, les élus, en partenariat avec quelques médecins, ont décidé de créer un centre de santé, 2 rue Marceau.

Ce projet bénéficiant d'un financement au titre du CRST dans le cadre de l'axe B1, « Service à la population - mesure 15 - création d'une MSP à Montargis et d'un centre de santé à Chalette/Loing », il a été décidé de solliciter la Région pour l'octroi de cette subvention.

**Approuvée à l'unanimité.**

<b>AFFAIRE</b> <b>N° 9 bis</b>	<b>Demandes de subventions pour les travaux d'aménagement du Centre municipal de santé</b>	<b>Rapporteur : Mme Clément</b>
-----------------------------------	--	-------------------------------------

Dans le cadre de la création du Centre municipal de santé, des travaux d'aménagement et des investissements importants en terme d'équipement sont nécessaires.

A ce jour, plusieurs demandes de financement ont été déposées et ont abouti auprès de divers partenaires.

Il a été décidé d'inscrire également ce projet au titre des financements Contrat Plan Etat-Région (CPER) et de solliciter l'ARS (Agence Régionale de Santé).

**Approuvée à l'unanimité.**

<b>AFFAIRE</b> <b>N° 10</b>	<b>Renouvellement de la convention de prestations de services entre la Ville et l'Union Gymnique de Chalette dans le cadre du dispositif CAP'ASSO</b>	<b>Rapporteur : M. Rambaud</b>
--------------------------------	---	------------------------------------

Afin de permettre à L'Union Gymnique de Chalette de se développer et de répondre aux demandes nombreuses et variées de la population, l'embauche d'un agent de développement sur la période 2010-2013 en contrat CAP ASSO -dispositif mis en place par le Conseil régional pour faciliter l'emploi stable et pérenne des jeunes au sein du secteur associatif et soutenir des projets et des services de qualité - a eu un véritable impact bénéfique.

L'UGC s'est positionnée auprès de la Région Centre-Val de Loire pour renouveler ce partenariat financier jusqu'en 2017.

Dans ce cadre et pour soutenir cette démarche, il a été décidé que la Ville poursuive également sa collaboration avec le club en ayant recours à des prestations dispensées par l'agent de développement de l'UGC, le temps de la durée du « Cap Asso ».

Pour ce faire, une convention de prestations de services va être signée et il a été décidé d'en approuver les termes et d'en autoriser la signature par le Maire.

**Approuvée à l'unanimité.**

<b>AFFAIRE</b> <b>N° 10 bis</b>	<b>Validation des actions proposées par le Conseil Municipal des Enfants</b>	<b>Rapporteur : Mme Lander</b>
------------------------------------	--	------------------------------------

En séance du 16 novembre 2016, les élus du CME (Conseil Municipal des Enfants) ont approuvé les 9 actions proposées par les commissions thématiques (3 actions retenues par commission) pour 2017.

Il a été décidé de valider officiellement ces propositions.

**Approuvée à l'unanimité.**

<b>AFFAIRE</b> <b>N° 11</b>	<b>Avance sur subvention au Comité des Œuvres Sociales</b>	<b>Rapporteur :</b> <b>M. Pépin</b>
--------------------------------	--	--

Dans l'attente du vote des subventions aux différentes associations, le Comité des Œuvres Sociales (COS) du personnel communal sollicite une avance sur subvention 2017. Il a été décidé d'accorder une avance de 4 000 €.

**Approuvée à l'unanimité.**

<b>AFFAIRE</b> <b>N° 12</b>	<b>Convention avec le Centre Départemental de Gestion du Loiret au titre de la médecine préventive</b>	<b>Rapporteur :</b> <b>M. Pépin</b>
--------------------------------	--	--

Par délibération en date du 16 septembre 2013, le Conseil municipal a approuvé la signature d'une convention avec le centre départemental de gestion du Loiret (CDG 45) au titre de son adhésion au service de la médecine préventive. Bien que le taux de cotisation reste inchangé (0.33 % de la masse salariale), quelques modifications sont aujourd'hui proposées par le CDG 45. Aussi il a été nécessaire de délibérer de nouveau pour approuver cette convention.

**Approuvée à l'unanimité.**

<b>AFFAIRE</b> <b>N° 13</b>	<b>Creation d'un poste d'agent d'accueil et d'entretien en contrat aide</b>	<b>Rapporteur :</b> <b>M. Pépin</b>
--------------------------------	---	--

Afin de permettre le recrutement d'un agent sous contrat aidé pour assurer les missions d'accueil et d'entretien à la piscine Auguste Delaune, il a été nécessaire de procéder à la création de ce poste.

**Approuvée à l'unanimité.**

<b>AFFAIRE</b> <b>N° 14</b>	<b>Compte rendu de la délégation d'attributions à M. le Maire</b>	<b>Rapporteur :</b> <b>M. le Maire</b>
--------------------------------	---	---

Conformément à l'article L 2122-3 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire a rendu compte au Conseil municipal des décisions prises en application de la délégation d'attributions que le Conseil lui a confié par délibération du 14 avril 2014. Il s'agit des décisions générales n° 44 à 47.